

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 062-216207365-20251009-DEC2025_135-AI

S'LO

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE
DU PROGICIEL CITY WEB – POUR UNE DUREE DE 3 ANS**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu de reconduire le contrat de maintenance du progiciel CITY WEB ;

Vu la proposition de la société S.G.I ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est signé avec la société S.G.I (9 avenue de la créativité – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ) le renouvellement du contrat de maintenance du progiciel CITY WEB, pour la période du 01 janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029, pour un montant de **1074.08€ TTC / an**.

ARTICLE 2 : que la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 09 octobre 2025

DEC2025_135



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ